

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 30 (1945)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.— ; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50, Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Impression :

Tél. 2.83.90

A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne

L'esprit raiffeiseniste assure la prospérité d'une Caisse Raiffeisen

par M. J. Egger, vice-directeur.

Plus une Caisse grandit et se développe, plus apparaît l'importance et la nécessité du respect sans compromission des principes fondamentaux stipulés dans les statuts. Cela vaut aussi pour l'Union. Le développement extérieur entraîne forcément un accroissement des tâches et responsabilités des organes dirigeants. Raiffeisen disait à ce propos :

« L'avenir de chaque Caisse dépend de la valeur de sa direction. »

Et, peu de temps avant sa mort, il ajoutait :

« C'est chose assez facile de créer une Caisse Raiffeisen, attendu que le besoin s'en fait sentir à peu près partout, et que l'utilité d'une semblable institution saute directement aux yeux. Mais il est beaucoup plus difficile d'infuser dès le début dans cette société le véritable esprit qui doit l'animer et l'y maintenir, de lui assurer une direction compétente et une gestion exacte des affaires. »

Quand il parle de la compétence de la direction, Raiffeisen ne pense pas de prime abord à des connaissances professionnelles ou techniques spéciales, à des relations d'affaires étendues, mais tout spécialement à l'état d'esprit des dirigeants, à leur compréhension des principes et du but d'une véritable Caisse Raiffeisen.

Car, c'est l'esprit qui crée. Et la nature de l'esprit qui l'anime influence l'activité, bonne ou mauvaise, d'une Caisse Raiffeisen. Le poète n'a-t-il pas dit « C'est l'esprit qui anime le corps » ?

L'esprit Raiffeisen est la conception qui émane tout naturellement des cinq principes fondamentaux du système. Et ces principes sont tous inspirés de l'idéal d'initiative et d'effort individuels,

d'entraide coopérative, d'administration directe, démocratique et responsable. Cet esprit est caractérisé déjà par le premier des principes fondamentaux du système Raiffeisen : *le cercle restreint d'activité*. Le noble désir d'élever le niveau spirituel et moral de la population rurale en améliorant ses conditions matérielles de vie ne peut être atteint pleinement que dans un cercle restreint, dans la communauté villageoise. Seule une circonscription limitée empêche la domination de l'esprit matérialiste, inhérent à toute œuvre humaine. Ce n'est que dans le cadre du village que les sociétaires et les collaborateurs de la Caisse se sentent vraiment membres d'une même famille ; ce sentiment éveille alors en eux le sens de l'entraide et l'idéal communautaire. Ainsi seulement, une Caisse peut exercer pleinement son influence morale et spirituelle. D'autre part, il est certain que le cercle d'activité restreint met un frein à une expansion trop étendue et écarte le danger de l'universalité des affaires. Car, on ne le soulignera jamais assez, la garantie illimitée offerte par les sociétaires ne permet pas à la Caisse Raiffeisen de traiter les mêmes affaires qu'une banque par actions, au capital plus ou moins élevé. Il y a 30-40 ans, alors que l'on ne jouissait pas encore du fruit des expériences que l'on a accumulées aujourd'hui, certaines Caisses furent constituées avec un rayon d'activité trop étendu. Elles sont devenues ainsi rapidement trop grosses : leur bilan totalise des millions, le nombre des sociétaires est de plusieurs centaines. Il en découle certains inconvénients : la surveillance personnelle est malaisée ; le bel esprit coopératif qui doit animer l'association a de la peine à s'épanouir ; l'application des principes raiffeisenistes se heurte à des oppositions et difficultés nombreuses ; le nombre des membres est parfois tel qu'il ne se trouve plus au villa-

ge de locaux assez spacieux pour tenir des assemblées ou, en raison de l'éloignement, nombre de membres n'y participent pas.

Or, des assemblées générales annuelles bien préparées, dotées de rapports instructifs, sont particulièrement susceptibles de resserrer les liens entre les sociétaires et les organes dirigeants, entre les créanciers et les débiteurs et toute la population ; elles renforcent le sentiment de communauté, l'esprit raiffeiseniste et créent les conditions indispensables à une fructueuse activité.

Nous reconnaissons et honorons hautement les mérites que se sont acquis nos pères : mais il n'en est pas moins certain qu'ici ou là le rayon d'activité de certaines Caisses est trop étendu, spécialement lorsqu'il embrasse le territoire de plusieurs communes. Il est par conséquent aujourd'hui du devoir des Caisses comme de l'Union de tirer les conclusions des expériences faites jusqu'ici. Dans le cas particulier, cela revient à dire qu'il faut scinder certaines Caisses trop grosses : chaque commune ou paroisse indépendante doit posséder aussi sa propre institution d'épargne et de crédit. Nous préconisons cette mesure non pas dans le but d'augmenter artificiellement le nombre de Caisses, mais uniquement afin qu'un nombre toujours plus grand de communes et paroisses puissent jouir des bienfaits d'une Caisse Raiffeisen et pour que le véritable esprit raiffeiseniste puisse partout se manifester et porter ses fruits. Seules les petites Caisses au cercle d'activité restreint sont en mesure d'embrasser tous les milieux de la population. En marchant dans cette voie, nous ne faisons que suivre l'exemple du père Raiffeisen lui-même : sa première fondation, à Heddesdorf, englobait une circonscription trop étendue ; il en tira la seule conclusion logique en y fondant plus tard quatre Caisses.

La *responsabilité solidaire des membres* réclame également un cercle d'activité restreint. Les coopérateurs sont responsables personnellement et solidairement des engagements de la société. Cette forme de responsabilité est l'expression tangible de la belle idée sociale de l'aide mutuelle. Le fort aide ainsi le plus faible : par sa simple collaboration il met sa capacité financière au service de ses semblables ; comme sociétaire, il renforce les bases matérielles de la Caisse, accroît la confiance qui attire les dépôts qui à leur tour permettent d'effectuer des prêts et crédits. La Caisse Raiffeisen est ainsi la réalisation de notre belle devise nationale « Un pour tous, tous pour un ».

Le principe de la responsabilité personnelle n'a-t-il pas une valeur accrue dans les temps troublés et incertains que nous traversons ? Les œuvres sociales, basées sur la coopération ne revêtent-elles pas aujourd'hui une actualité et une importance tout spéciales ? C'est dans ces œuvres que l'idéal raiffeiseniste de l'effort personnel et de l'entraide trouve son plein épanouissement. Là où règne cet esprit et où les principes raiffeisenistes sont respectés, cette responsabilité solidaire n'est pas dangereuse — comme l'insinuent certains milieux hostiles, — mais constitue au contraire un élément de sécurité sociale, la meilleure forme juridique moderne.

Ces constatations ne sont nullement infirmées par l'opinion de la Commission fédérale des banques qui dénigre la valeur de la responsabilité solidaire en réclamant des fonds propres plus considérables des Caisses Raiffeisen. A son avis la responsabilité illimitée n'aurait pas de valeur effective, puisque les Caisses Raiffeisen ne l'ont jamais encore mise à contribution. En cas de difficulté — ajoute cette instance — les Caisses Raiffeisen solliciteraient simplement l'aide de l'Etat. Le mouvement raiffeiseniste suisse est arrivé à son niveau actuel par ses propres forces, sans aucun concours ou aide de l'extérieur. Il n'a jamais rien demandé à l'Etat et son intention n'est pas de lui demander quoi que ce soit. Par contre, il attend de lui une législation équitable et progressiste qui lui permette de continuer à servir le peuple en lui accordant le crédit nécessaire à l'amélioration de ses conditions de vie, cela à des taux avantageux.

Un autre important fondement de notre œuvre est encore *l'administration honorifique du Comité de direction et du Conseil de surveillance*. La gratuité des fonctions est l'expression de l'esprit raiffeiseniste le plus pur. Ce principe est en

quelque sorte la clé de voûte de la confiance et de l'attrait que suscite notre mouvement. Le curé Traber disait en 1912 :

« L'abandon de l'administration gratuite est le commencement de la déchéance d'une Caisse Raiffeisen. L'aversion envers la gratuité des fonctions vient toujours au début, le reste ne tarde pas à suivre... »

D'aucuns argueront peut-être que ce principe n'a sa raison d'être que tant que la Caisse est petite, avec des réserves et des possibilités de gain modestes. D'autres trouveront que cela se concevait il y a 30 ans, mais plus aujourd'hui et que chaque travail mérite un équitable salaire. Le curé Traber, le sage et prévoyant pionnier, disait à ce sujet lors du jubilé de l'Union en 1928 :

« Le Comité de direction et le Conseil de surveillance doivent exercer leurs fonctions à titre honorifique, c'est-à-dire gratuitement ; ce sera là une marque extérieure de leur amour du prochain, qui sans doute plaira à Dieu et leur vaudra une bénédiction toute spéciale. La charité chrétienne n'a encore jamais appauvri personne. En versant un appointement par principe, on rend la fonction désirable ; elle perd son caractère d'acte désintéressé et encourt le danger de l'engroûtement. La vie organique saine devient mécanique. Celui qui travaille uniquement par amour du prochain agit avec le plus de désintéressement. Mais l'administration ne doit pas être surchargée ; c'est pourquoi Raiffeisen insiste sur la nécessité de fonder de petites Caisses. »

La question de l'administration honorifique n'est pas en premier lieu un problème pécunier. Il s'agit ici de bien plus. Il y va de la structure, du cachet propre, de l'esprit même du mouvement raiffeiseniste. La plus petite brèche dans ce mur idéologique peut provoquer une catastrophe. Quels furent les motifs qui présidèrent à la fondation de la plupart des établissements financiers, Caisses d'épargne, etc., durant la première moitié du siècle dernier ? Cest instituts furent tous créés dans un but d'utilité publique. Or, le développement les a détournés petit à petit de leur but primitif, les a amenés dans les eaux du capitalisme-matérialiste. Et qu'en est-il advenu ? Un bon nombre ont disparu, d'autres ont sombré ou se sont transformés en sociétés par actions. La première génération — les fondateurs — a respecté les principes ; la seconde génération les a déjà atténués et la troisième les a abandonnés complètement. Tout d'abord on ne réclame rien, tout se fait gratuitement ; puis on commence par demander de petites indemnités et en

fin de compte on se fait payer largement pour tout. La Caisse est forte et capable de supporter cela... allègue-t-on lorsqu'on s'attaque à ce noble principe raiffeiseniste. Mais nous constatons avec satisfaction que des milliers de dirigeants raiffeisenistes, conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités, respectent virilement et sans aucun détour ce principe fondamental, même lorsque la Caisse est forte et bien fondée. L'entraide, le désintéressement, ne vieillissent pas et ne seroient jamais démodés, tant que les hommes auront conservé dans leur cœur la conception chrétienne de l'amour du prochain.

Des salaires justes pour ceux qui vivent de leur travail, des prix raisonnables pour les produits de l'industrie et du sol, tout cela sont des postulats que les Caisses Raiffeisen défendent aussi. Mais de tout temps, il s'est trouvé des hommes de cœur qui ont considéré comme un honneur de pouvoir collaborer à la chose publique et d'y consacrer quelques moments de leur temps libre, de mettre leurs forces et leurs talents à la disposition d'une œuvre sociale, sans escompter en recevoir un dédommagement quelconque. Servir la communauté est pour eux la plus belle des récompenses.

Ce noble idéal, expression de la doctrine raiffeiseniste la plus pure, ne vieillira jamais, et aujourd'hui encore il est de toute actualité. Puisse-t-il servir de base à l'ordre nouveau dont il est tant question à l'heure présente.

Le quatrième principe raiffeiseniste prescrit que *les prêts et crédits ne peuvent être accordés qu'aux sociétaires, et uniquement contre garanties sûres*. Association coopérative de personnes, la Caisse Raiffeisen ne peut avancer des fonds qu'à ses membres ; car en prêtant de l'argent elle tient non seulement à placer ses disponibilités, mais encore à se lier en quelque sorte à la destinée du débiteur dont elle veut contribuer à l'amélioration des conditions d'existence. D'autre part, la qualité de membre accroît le sens du devoir et de la responsabilité du débiteur envers la Caisse. Ce n'est pas la matière, l'« affaire » qui prime, mais la personne, le service rendu ; il est attribué la même importance à la dignité et aux qualités morales du requérant qu'aux garanties matérielles offertes. Ce principe assure la continuité de la Caisse, le débiteur étant membre-coopérateur, avec droit de vote, tout comme le déposant. De ce fait, la Caisse Raiffeisen est réellement une œuvre communautaire, travaillant dans l'intérêt et pour le profit de tous.

La structure spéciale de la Caisse Raiffeisen, avec la responsabilité illimitée des adhérents, implique une administration prudente, tenant bien compte des droits et des intérêts des sociétaires. C'est pourquoi une telle Caisse doit vouer une attention toute spéciale à la question de la garantie des prêts effectués ; elle ne peut pas traiter toutes sortes d'affaires, comme une banque commerciale ; elle se doit d'éviter en particulier les avances sur effets de change, les crédits en blanc et les opérations à caractère industriel ou spéculatif. Ceci est pour elle plus qu'une prescription statutaire : c'est une partie de la doctrine raiffeiseniste que le pionnier suisse Traber a implantée en Suisse sans falsification. Celui-ci qualifiait à l'époque « d'attentat au mouvement raiffeiseniste » l'abandon de ce principe qui provoqua du reste l'exclusion de certaines Caisses de l'Union suisse.

(A suivre.)

Nourrir notre esprit

Dans une comédie, un oncle interroge son cher neveu — volage et qui gâspille ses vingt ans — sur ses moyens d'existence : « Comment vis-tu ? » — « Oh ! mon oncle, je *ne vis pas*. *J'existe !* Et c'est déjà beaucoup. »

Combien n'ont pas d'autre *idéal* ? Exister. Etre. Jouir. C'est tout. Mais *vivre*, c'est-à-dire donner du rendement à leur existence, employer leur jeunesse, leur âge-mûr, leur talent s'ils en ont, leur argent s'ils en possèdent, à améliorer l'existence de leurs semblables, à faire bénéficier par exemple leurs semblables d'une institution Raiffeisen, c'est le cadet de leurs soucis.

A notre époque par trop matérialiste, il est une vérité ou plutôt un devoir dont l'oubli rend malheureux bien des gens.

Le souci du corps, de sa santé, de ses aises, de ses satisfactions brutales prime chez beaucoup celui dont l'intelligence et les exigences sont plus impérieuses, plus importantes et bien plus raisonnables.

Personne ne conteste la nécessité de fournir au corps sa nourriture. Pourquoi ne songe-t-on pas à celle de l'esprit ? Il est une nourriture qui convient à l'âme sous peine de dépérir. Depuis l'émancipation de l'école, ils ne sont pas très nombreux les hommes soucieux de fournir régulièrement à la partie supérieure de leur être une alimentation appropriée.

Epanouir pleinement les dons que Dieu nous a donnés, les épanouir, non pour

l'orgueil égoïste d'être quelqu'un, de dépasser les autres ou de les éclipser, mais pour *faire valoir le capital* dont Dieu nous a gratifié pour procurer sa gloire au *maximum*, pour être plus utile à ses concitoyens. Voilà pour ce qui nous touche, nous ! Si nous ne songeons exclusivement qu'à nous assurer le pain quotidien du sang de la chair et des os, il en résultera une atonie, une tristesse regrettable, un manque d'entrain et d'enthousiasme. Comment être content de soi quand on se rend compte du caractère anormal de l'existence que l'on mène. Car, enfin, on ne saurait être heureux si l'on ne se sent pas dans l'ordre. La joie ne se trouve pas dans le cœur quand on néglige de fournir à son esprit la portion de vérité nécessaire à sa subsistance spirituelle.

Pour limiter nos considérations à nos institutions de crédit mutuel, qui ne se rend pas compte de la nécessité de fournir à notre intelligence une lecture régulière ne serait-ce que celle de notre *Message* pour connaître toujours mieux cette œuvre sociale et en parler en connaissance de cause. Il suffit d'assister aux délibérations des organes administratifs de nos Caisses pour connaître ceux qui lisent assidûment notre revue ou ceux qui ne prennent même pas la peine de regarder les titres des articles. Autant les premiers sont intéressants parce qu'ils aèrent, entretiennent leurs connaissances, rajeunissent et rafraîchissent leurs idées comme leurs convictions, pour les développer, les enrichir et les augmenter, autant les seconds se répètent, redisent les mêmes choses, ignorent tous les changements, les perfectionnements, le marché de l'argent, le taux des intérêts, les exigences de la loi du cautionnement, les nouvelles des sections, etc., etc.

Pour éviter que nos conversations dégénèrent en simples phrases creuses, que nos lèvres débitent correctement mais dont l'âme est absente, absent aussi cet irremplaçable ton de convictions qui ne trompe personne, il faut se mettre continuellement à l'école de nos maîtres, de ceux-là surtout qui ont pensé et réfléchi sur ces problèmes et consignent en des articles le fruit de leurs réflexions et de leurs expériences.

Nous avons connu et estimé un paysan de 85 ans, président du Comité de direction, qui nous déclarait qu'il aimait lire et relire chaque numéro du *Message*, et que cette lecture assidue avait eu pour résultat de lui faire aimer nos institutions. Sans doute, il n'est pas question d'abdiquer toute personnalité et de se refuser à penser par soi-même.

Mais prendre connaissance de la pensée d'autrui, s'en inspirer, assimiler ce qui nous y paraît bon, neuf et fécond, n'est-ce pas la vraie sagesse et la plus sûre méthode. Il y a des classiques de l'institution Raiffeisen, des maîtres de la pensée et de la vie de la mutualité, des hommes qui ont vécu et pratiqué ce qu'ils écrivent ; pourquoi ne pas nous ouvrir largement à tous les enrichissements que leur fréquentation nous procurerait ? Ne serait-ce pas justement le sens et le rôle de la lecture attentive du *Message* ?

Alors nous pourrions rayonner, répandre autour de nous, à l'occasion d'une rencontre fortuite ou préméditée, d'une foire, d'un voyage, d'une partie de cartes, le plus possible de lumière, d'enthousiasme, de chaleur, d'élan pour la cause Raiffeisen et cela dès maintenant, dans le cadre de la vie de tous les jours.

R. V. R.

L'Union suisse au service des Caisses affiliées *

Un président de Caisse visite la Centrale

Poursuivant ma visite des différents ressorts accessoires du Département fiduciaire et de revision, je dédierai mon propos de ce jour au

Service de l'Economat (dépôt de matériel, registres et formulaires)

M. le vice-directeur Egger, qui administre ce service, veut bien m'introduire avec son amabilité habituelle.

— Vous savez sans doute, m'expose-t-il, qu'en vertu de l'art. 9 al. 5 des statuts de l'Union, les Caisses affiliées sont tenues de se conformer à la comptabilité uniforme adoptée par l'Union et de se procurer auprès de cette dernière les livres et formulaires dont elles ont besoin.

— Cette disposition n'est-elle pas quelque peu exclusive dans une association comme la nôtre où chaque Caisse est autonome ?

— Apparemment peut-être. Mais en réalité elle s'explique et se justifie aisément. Toute Caisse qui se fonde doit naturellement posséder une organisation adéquate et tenir une comptabilité conforme aux exigences légales. C'est pourquoi l'Union a d'emblée élaboré un système de comptabilité uniforme, aussi simple que possible tout en étant néanmoins complet, facilement compréhensible non seulement pour les caissiers mais

* Voir Nos 9, 11 de 1943, et 2, 9, 11 de 1944.

encore pour les membres des Comités qui doivent effectuer les contrôles.

— Et, comme j'ai pu le constater, l'Union a résolu admirablement ce problème. Le système de comptabilité en vigueur est une petite merveille en son genre. Grâce à l'excellent précis de comptabilité et aux différents livres et formulaires à disposition, chaque caissier, même celui le moins au courant des problèmes comptables, s'initie rapidement à la tâche. Mon caissier m'a déclaré plusieurs fois que la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes annuels étaient devenus pour lui un vrai plaisir. Et moi-même, comme président, j'ai pris rapidement goût aux contrôles que je dois effectuer avec mes collègues du Comité de direction et je sais que c'est le cas également pour mon Conseil de surveillance.

— Nous apportons, cela va sans dire, un soin extrême à la bonne organisation de la comptabilité des Caisses et à l'édition des registres et formulaires. Avec les perfectionnements réalisés au cours des années sur la base des expériences et des vœux formulés par les caissiers et les reviseurs, nous sommes arrivés en effet, petit à petit, à un degré de perfection dans ce domaine, qui nous donne personnellement une grande satisfaction.

— Satisfaction et fierté bien légitimes, Monsieur...

— Notre système de comptabilité et les formulaires qu'il nécessite est naturellement la propriété intellectuelle de l'Union. Le tout est à l'usage exclusif des Caisses affiliées. Nous ne livrons naturellement rien aux quelques Caisses locales qui vivent en marge de notre mouvement.

— Les organes dirigeants et spécialement les caissiers apprécient ce service et reconnaissent les multiples et gros avantages qu'il leur procure.

— Oui, ce service facilite grandement les caissiers et les organes dirigeants, cela tout d'abord *en contribuant au perfectionnement technique constant de la comptabilité et du contrôle, à la bonne organisation intérieure et au développement sûr des Caisses*. Le système d'organisation intérieure et de comptabilité uniforme permet à l'Union de faire bénéficier d'un coup les 800 Caisses affiliées de toutes les innovations que peuvent réclamer les expériences pratiques et les dispositions légales. Toutes les instructions que donne l'Union en cours d'année (questions comptables, fiscales, etc.) deviennent facilement compréhensibles par ce qu'elles se fondent toutes sur les règles et modèles du précis de comptabilité.

— Votre procédé est en somme analogue à celui qui règle la tenue des comptes dans l'armée. Permettez cette comparaison à un vieux quartier-maître...

— Si le Service de l'Economat est précieux pour les Caisses en activité, il l'est davantage encore pour les Caisses qui débutent. Les nouvelles fondations en sont considérablement simplifiées et facilitées. Dès que l'assemblée de constitution a eu lieu, l'Union adresse immédiatement tout le matériel nécessaire à la mise en activité. Ainsi, au bout de quelques jours déjà, toute nouvelle Caisse peut débuter sur une base parfaite, et sans grands frais. Il convient en effet de signaler que l'Union accorde aux nouvelles Caisses un rabais extraordinaire de 20 % sur le montant de la première facture.

— Parfait ! Là réside un des secrets de l'établissement et la mise en activité si rapide des nouvelles Caisses.

— Mais ce n'est pas tout. Le Service de l'Economat est surtout *un élément de sécurité pour les Caisses*. En effet, les risques de perte pour tout établissement de crédit ne sont pas seulement d'ordre matériel (insolvabilité des débiteurs) mais aussi d'ordre juridique (actes d'engagement à la rédaction juridiquement imparfaite permettant aux coobligés d'échapper à leurs engagements). En fournissant des actes toujours adaptés aux plus récentes dispositions légales et à la jurisprudence, ce Service a épargné au cours des années maintes difficultés et procès et certainement aussi de nombreuses pertes aux Caisses. La rédaction des actes d'engagement fait toujours l'objet d'études juridiques approfondies. Notre juriste suit constamment les nouvelles dispositions légales et la jurisprudence du Tribunal fédéral et veille à ce que les clauses de nos actes soient toujours actuelles et parfaites.

— L'administration de ce service s'avère plus compliquée et délicate que je ne le supposais.

— Mais les avantages que procure le Service des fournitures ne sont pas seulement de caractère abstrait. Le matériel est encore livré aux Caisses à un prix tout spécialement avantageux c'est-à-dire au prix de revient. Il va sans dire toutefois que ce prix de revient ne comporte pas uniquement le montant des factures des imprimeurs et fournisseurs mais aussi les frais généraux indirects, soit, dans le cas particulier, le coût des locaux, le salaire du personnel s'occupant essentiellement de ce service, les débours spéciaux qu'occasionnent la préparation technique, l'étude juridique et la rédaction des actes, la comptabilité

et le contrôle des factures, les menus frais d'emballage et de manutention, l'impôt sur le chiffre d'affaires, etc.

A titre indicatif nous vous dirons que ce service occupe deux personnes en permanence et d'autres employés par intermittence. Comme vous le verrez bientôt, de vastes locaux ont été réservés et aménagés spécialement pour l'entrepôt et l'administration du matériel.

— Et je suppose que malgré cela les prix courants des fournitures spéciales sont certainement encore modestes, comparativement aux prix de détail des papeteries et magasins spécialisés.

— En effet. Ces prix sont particulièrement avantageux parce que l'Union peut, vu le nombre actuel des Caisses affiliées, en faire imprimer un grand nombre à la fois. Ce dépôt permet aux Caisses de commander les formulaires seulement au fur et à mesure de leurs besoins, par petites quantités, et cela néanmoins à un prix plus avantageux que celui qu'elles obtiendraient si elles en commandaient individuellement plusieurs centaines d'exemplaires directement chez un imprimeur. Et elles obtiennent toujours des formulaires de dernière nouveauté, adaptés aux besoins les plus récents. Elles n'ont ainsi pas de stocks coûteux et embarrassants de formulaires, qui, spécialement à l'heure actuelle de modifications légales constantes, risquent d'être périmés souvent quelque temps déjà après l'impression ce qui provoque des pertes et des frais inutiles. Si il y a des « rossignols », ils restent à la charge de l'Union.

Après cet interview du chef du Service, on me conduit dans un bâtiment indépendant, derrière l'hôtel principal de l'Union. Cette construction, réservée exclusivement aux besoins du Service de l'économat comprend deux étages avec de vastes magasins et un bureau spécial où travaillent en permanence deux gracieuses demoiselles. Dans de vastes locaux, propres et reluisants, où on chercherait en vain un grain de poussière, est entreposé le matériel. Un bureau spécial est réservé pour l'expédition, l'établissement, la comptabilité et le contrôle des factures. Mademoiselle Uebele, qui règne ici en maîtresse de maison attentive me fait les honneurs :

— Au rez-de-chaussée, vous trouvez tout le matériel courant soit les formulaires pour la gestion et la comptabilité courante, l'établissement des comptes annuels. Vous avez là les actes d'engagement pour les prêts et crédits, acte de nantissement, de cautionnement, etc., etc. Voici les formulaires pour les relations avec la clientèle, les notaires, le registre foncier.

— Et ce vaste meuble métallique, qui a l'allure d'un coffre-fort, que contient-il ?

— Il contient les formulaires de parts sociales, d'obligations, livrets d'épargne et de dépôt, carnets de compte courant. Comme il s'agit là de « papiers-valeurs », nous tenons une comptabilité précise des livraisons. Ces formulaires ne sont remis aux Caisses que préalablement numérotés et, comme vous le savez, contrôle précis de l'émission est effectué lors des revisions.

— Alors, Mesdemoiselles, c'est vous qui chaque jour répondez aux commandes des 800 Caisses affiliées. Il faut évidemment de l'attention et de l'habileté pour éviter toutes confusion et donner satisfaction aux caissiers.

— Oh, ce n'est pas si difficile, remarque modestement Mlle Uebele. Tous les caissiers ont en main un catalogue de tous les formulaires en dépôt. Si les commandes sont faites de façon précise il nous est facile de leur donner suite avec exactitude. C'est pourquoi je me permets d'insister ici pour que vous disiez à MM. les caissiers de toujours faire leur commande si possible sur les cartes spéciales que livre l'Union et de mentionner toujours le numéro du formulaire désiré et son libellé exact, tel qu'il figure au catalogue. Du reste je tiens à constater que la façon consciencieuse dont les commandes sont en général rédigées nous a toujours considérablement facilité la tâche...

— Soyez persuadées, Mesdemoiselles, que je transmettrai ce vœu à Messieurs les caissiers, vos clients, et je ne doute pas qu'ils auront à cœur de satisfaire à cet humble désir.

— Permettez-moi de dire — fait remarquer en souriant le vice-directeur, M. Egger, en s'immisçant aussi dans la discussion, — que Mesdemoiselles Uebele et Filippi ont un soin jaloux de leur magasin et qu'elles n'ignorent rien de ce qu'il contient. Elles connaissent le numéro et la désignation du catalogue de tous les formulaires et leur place exacte dans les rayons respectifs. La provision d'un formulaire s'épuise-t-elle, elles veillent à ce qu'elle soit promptement renouvelée afin de ne jamais faire attendre MM. les caissiers, auxquels elles veulent donner toujours satisfaction. Toute réclamation leur va à cœur...

— Une question encore. Un stock aussi important de matériel représente sans doute une fortune.

— Nous avons en dépôt 356 registres et formulaires différents, dont 145 en langue française, 202 en langue allemande, 18 en italien et quelques-uns en romanche. Certains registres sont dans les deux langues. Selon le dernier inventaire clôturé au 30 septembre le tout représente une valeur de 138.000 fr. Nous avons expédié l'an dernier 6619 colis, soit en moyenne 22 paquets par jour de travail. La somme totale des factures s'est montée à

94.088 francs, 3014 coffrets d'épargne ont été également livrés par l'intermédiaire de l'Union à 175 Caisses. En plus de cela, nous avons procuré à 27 Caisses, à des conditions particulièrement favorables, des coffres-fort spécialement adaptés à leurs besoins et offrant toutes les garanties utiles contre l'effraction et le feu. Ces coffres sont commandés en série par l'Union ce qui lui permet aussi de les livrer aux Caisses à des conditions tout particulièrement favorables. »

* * *

Tel est ce que j'ai vu et entendu. Plus je pénètre dans les différents secteurs de notre Centrale, plus je suis intéressé par ce que je vois. J'aurai encore beaucoup de choses à rapporter. Cela fera l'objet de prochains articles encore, si je n'importe pas les lecteurs et si la rédaction veut bien continuer à me réserver quelques-unes de ces colonnes pour mes bavardages.

Succès en affaires

Le succès ne vient pas tout seul. On le fait soi-même. Derrière chaque bon bilan, il y a un homme ou un groupe d'hommes capables. On peut franchement dire que le succès n'est accidentel que dans un cas sur cinquante.

Si le succès est dû à la chance, il sera certainement suivi de graves revers. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de chance constante. La chance tourne, tous les joueurs le savent.

Un homme d'affaires avisé passe une grande partie de son temps à créer des « causes » de succès. Il est toujours à la recherche des hommes faibles et des mauvaises méthodes dans son entreprise.

Lorsqu'il découvre une source de perte, il la supprime.

Il sait que le succès doit être construit tout comme une maison. Une maison ne se construit pas toute seule. On fait les plans et on bâtit. Il en est de même du succès de n'importe quelle affaire.

C. R. E.

Le mouvement Raiffeiseniste en Slovaquie

La Slovaquie, avec ses 2,5 millions d'habitants, comptait, au 31 décembre 1943, 777 Coopératives rurales de crédit, groupant plus de 161.000 sociétaires. Si l'on tient compte de tous les membres des familles intéressées, les Caisses Raiffeisen slovaques défendent les intérêts de près d'un demi-million d'âmes. Les paysans forment le 66 % de l'effec-

tif total, puis viennent les ouvriers, avec 19 %, les artisans et commerçants, avec 8 %. Le reste, soit 7 %, se recrute dans diverses autres professions. Depuis 1938 le nombre de Caisses a augmenté de 274.

Les dépôts confiés sont encore en forte progression pour 1943. Ils atteignaient 637 millions de couronnes slovaques au 31 décembre 1943 (1 couronne slovaque vaut environ 15 centimes). Le bénéfice de 366.458 couronnes a été versé aux réserves qui atteignent ainsi 22,4 millions. Les prêts accordés aux sociétaires ont absorbé 201 millions de couronnes. Le dépôt d'épargne moyen se monte à 2741, le montant moyen des prêts à 3222 couronnes.

Le rapport de la Centrale de Presbourg (Bratislava) souligne l'importance des avantages procurés par le mouvement aux populations rurales. Les Caisses Raiffeisen rendent en particulier de très grands services au *petit paysan*, en lui offrant, d'une part, une occasion favorable de placement, et en lui permettant, d'autre part, de se procurer, à d'avantageuses conditions le petit crédit courant d'exploitation.

Ainsi, sous tous les cieux et sous tous les régimes, les progrès constants du mouvement raiffeiseniste proclament la valeur des principes énoncés il y a un siècle par le grand philanthrope, Frédéric-Guillaume Raiffeisen.

Missions de nos organes dirigeants

Les organes directeurs de nos Caisses Raiffeisen se divisent en deux Conseils qui se partagent les pouvoirs et dont les prérogatives sont clairement délimitées. Ces deux organismes se complètent, mais concourent séparément à la bonne administration de l'association dans le cadre de leurs compétences particulières.

Une collaboration des plus intimes doit se manifester entre eux pour que leurs efforts soient fructueux et on peut se réjouir que dans nombre de nos Caisses, les deux Conseils manifestent une bonne partie de leur activité en commun. Il n'en reste pas moins vrai que leurs missions ne doivent pas se confondre, mais se réaliser indépendamment l'une de l'autre. La séparation des pouvoirs a fait ses preuves au sein de toutes les autorités quelles qu'elles soient. Si les deux organismes remplissent intégralement leur tâche, toute surprise désagréable est automatiquement écartée. Nous en avons la conviction profonde et les quarante années de l'expérience Raiffeisen en Suisse en sont l'éloquent

témoignage. Il s'agit là du reste d'une prescription formelle de la loi sur les banques et du code des obligations.

Lorsqu'une Caisse Raiffeisen fait ses premiers pas et que les deux Conseils, tout pleins d'enthousiasme, s'essayent à discuter finance et comptabilité, il est naturel que tout se passe en commun. Il faut se familiariser avec les affaires, apprendre à connaître dans ses détails l'œuvre qu'on vient de créer, savoir comment se traite chaque genre d'opération pour acquérir une certaine expérience des compétences élémentaires à la pratique bancaire. Mais dès le moment où l'on a décelé les secrets du fonctionnement général, les deux Conseils se mettent résolument à voler de leurs propres ailes dans le cadre précis de leurs attributions respectives.

A maintes reprises, nous avons pu nous rendre compte que les rôles ne sont pas bien compris. Plus particulièrement, l'activité du Conseil de surveillance ne s'affirme pas, mais se noie simplement dans celle du Comité de direction. « On s'entend si bien à travailler toujours en commun. Tout se passe en famille dans la plus franche intimité. Pourquoi changerions-nous de méthode ? » A quoi nous répondons : « N'est-ce pas un oreiller de paresse ? N'est-ce pas la preuve que le Conseil de surveillance ne comprend pas sa mission ? » De cette manière, nous avons bien l'impression que le contrôle — cette arme précieuse qui apporte la sécurité et donne la confiance — ne se fait guère, sinon pas du tout. A quoi bon deux Conseils si l'un disparaît dans l'autre ? C'est parce que nous avons trop conscience du rôle capital qu'ils ont à jouer, chacun dans sa sphère, que nous essayons de le leur rappeler et que nous les convions à méditer ces directives puis à les mettre en pratique.

1. Le Comité de direction :

SA MISSION EST D'ADMINISTRER

C'est le Conseil d'administration de l'association. Il est l'organe représentatif auprès des autorités, auprès des tiers. Il dirige, il fait marcher les affaires dans le cadre des statuts. Il engage légalement la société et veille aux intérêts généraux. Il recherche les fonds et les distribue. C'est le Conseil-Exécutif du ménage Raiffeisen. Il est responsable de toute l'organisation intérieure de la Caisse et doit rendre compte de sa gestion.

Un Comité de direction qui se sent surveillé, dont les actes sont soupesés, mesurés, discutés, se sent épaulé et prend ses décisions avec plus d'as-

surance, plus de circonspection, sachant qu'une critique saine et positive du Conseil de surveillance lui évitera le faux pas éventuel qu'il n'aurait pas prévu.

Ses attributions sont fixées aux art. 16 à 18 des statuts et plus détaillées, vulgarisées si on peut dire, aux pages 9 à 26 du « Guide ».

2. Le Conseil de surveillance :

SA MISSION EST DE CONTROLER

C'est l'organe de contrôle par excellence. Le mot « contrôle » doit être inscrit en tête de tous ses actes. Discrètement, sans bruit, ne s'affichant pas en public, il vérifie, il veille, il est aux aguêts, il note tout, surveille selon l'esprit et la lettre des statuts. Comme une sentinelle, il ne laisse rien passer, revient à charge et n'a de cesse que toutes les lacunes constatées aient été régularisées. Il ne brusque rien, ne veut pas imposer sa seule manière de voir, mais avec courtoisie, il fait part de ses craintes et sait aussi manifester son approbation et témoigner sa confiance. Il ne se gêne ni du caissier ni de ces messieurs du Comité de direction : l'objectivité et l'impartialité étant ses vertus dominantes, il ne voit que l'intérêt supérieur et le bien commun.

Cette mission est définie aux articles 22 et 23 des statuts et aux pages 27 à 34 du « Guide ». Nous y renvoyons les intéressés, les conviant vivement à s'y appliquer.

Nous nous en voudrions cependant de ne pas rappeler deux prescriptions capitales de la loi dont on fait trop facilement fi dans maints Conseils de surveillance :

- a) A l'assemblée générale ordinaire, le Conseil de surveillance doit présenter un rapport écrit, dûment signé, contenant les propositions d'approbation sans lesquelles les comptes et bilan ne peuvent être légalement adoptés. Ce rapport doit être ensuite joint aux comptes annuels avec celui du Comité de direction et l'exposé du caissier.
- b) Au moins une fois par année, il doit tenir une séance indépendante pour la revision totale des titres et garanties des prêts et crédits. Procès-verbal doit être tenu avec mention des lacunes constatées.

COLLABORATION

D'ailleurs, les occasions obligatoires de prendre contact, de travailler en commun ne manquent pas pour

les deux Conseils, ce qui leur permet d'ouvrir de larges discussions animées du souffle de Raiffeisen dans lesquelles se développeront les arguments et s'entrechoqueront les idées qui feront jaillir la lumière. Je ne cite que quelques cas : fixation annuelle de l'échelle des taux, examen du rapport de revision, octroi de crédits dont le montant dépasse les compétences du Comité de direction, préparation de l'assemblée générale ordinaire, etc.

Mais si, les questions générales étant liquidées, chacun des Conseils veille jalousement à l'exécution de ses prérogatives, l'administration est parfaite et l'œuvre ne tarde pas à en recueillir les heureux fruits. Fx.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

« Nous ne sommes pas encore au bout de nos peines. » Tel est le thème principal des plus récents discours de nos conseillers fédéraux et d'autres personnalités proéminentes du pays, particulièrement bien placées pour juger en connaissance de cause de la situation de notre ravitaillement et des possibilités d'importation du proche avenir. Ainsi, tout récemment, l'Office fédéral de l'économie de guerre déclarait que jamais, depuis le début des hostilités, nos importations en denrées alimentaires s'étaient heurtées à d'aussi grosses difficultés ; jamais non plus leur volume n'a été aussi réduit. Et les perspectives d'amélioration sont minimes car ensuite des dommages causés par la guerre, le réseau ferroviaire français ne sera utilisable pour nous que dans une proportion très réduite, et ceci pour bien longtemps encore. Si la situation générale n'évolue pas à bref délai, il faut s'attendre à une réduction de nos rations alimentaires. Les quelques données ci-après illustrent notre situation précaire : pour le mois d'octobre 1944, le chiffre de nos importations a reculé à 60 millions, celui des recettes douanières à 4,4 millions (octobre 1941 : 11,6 millions). C'est là un niveau bas qui n'avait encore jamais été atteint jusqu'ici. Le Dr Feisst, directeur de la section de l'Agriculture au Département fédéral de l'économie publique met le public en garde contre les dangers d'un optimisme exagéré. Il dit entre autre :

« Le monde souffrira encore durant longtemps, très longtemps, de cette douloureuse guerre. N'oublions pas du reste qu'elle n'est pas encore terminée. Familiarisons-nous même avec la pensée que la cessation des

hostilités militaires ne nous apportera pas la fin des difficultés économiques. Par conséquent, c'est pour nous, aujourd'hui plus que jamais, un devoir impérieux que de ménager les stocks du pays, ceux des ménages, de maintenir la capacité productive de notre sol. En un mot, nous devons faire preuve, jusqu'au bout, d'une discipline ferme et observer à la lettre les ordonnances des autorités. Plus que jamais, nous avons besoin de la bonne volonté et de l'esprit de compréhension de tous les milieux, si nous voulons sortir victorieux de l'épreuve que l'histoire nous impose. »

Un fait charge encore notre situation: ce sont les 100.000 réfugiés, dont le nombre va sans cesse croissant, et que nous devons nourrir aussi.

Quelle sera la situation des pays de transit, actuellement ravagés par la guerre, une fois le conflit terminé? Les récents événements de Belgique, d'Italie, de Grèce, etc., où la situation alimentaire précaire et le chômage causent des grèves et des troubles constants ne sont-ils pas pour nous déjà comme une vision de l'après-guerre? Il ne faut pas espérer une prompte mise en état des voies de communications. En tout état de cause, plus que jamais, l'appel des autorités revêt une haute valeur: ménageons nos réserves, suivons docilement leurs prescriptions. Le marché noir est à l'heure actuelle un attentat contre le pays et des incidents analogues à ceux de Bulle sont déplorables et doivent être punis impitoyablement. C'est la dernière bataille qui décide du sort d'une guerre; il en est de même de la résistance économique: tenir jusqu'au dernier moment est la condition primordiale du succès. Les efforts inouïs déployés par notre agriculture durant plus de cinq ans pour assurer à notre peuple le pain quotidien, le travail méticuleux et de longue haleine de notre économie de guerre, tous les sacrifices supportés par tous méritent un meilleur sort que celui d'être anéantis à la dernière heure par les menées crapuleuses d'éléments sans conscience. Nous avons su sévir avec fermeté contre les traîtres, contre ceux qui ne reculèrent pas devant la trahison de leurs camarades, et de leur Patrie. La peine de mort abolie par le nouveau code pénal, a dû être à nouveau appliquée par nos tribunaux militaires. Et notre peuple approuve cette mesure qui, sans doute, a arrêté bien des éléments mauvais sur la pente du mal. Nous devons être aussi fermes et aussi durs envers ceux qui sabotent la résistance économique du pays, sans laquelle notre indépendance est illusoire. Contre l'ennemi commun, le producteur et le consommateur se doivent de faire front.

L'indice officiel du coût de la vie accuse depuis plusieurs mois déjà une certaine stabilité et se maintient à 208. L'Office du contrôle des prix, dont la délicate et difficile tâche ne saurait être sous-estimée, donne lieu à certaines critiques et les milieux qui demandent le retour à une plus grande liberté de mouvement sur le terrain économique s'élargissent constamment.

Le *marché du travail* présente, avec 3621 chômeurs au 31 octobre 1944, à peu près la même physionomie que durant le mois correspondant de l'an dernier. Malgré les difficultés croissantes d'exportation, la plupart de nos industries ont pu maintenir un bon degré d'occupation. Cette situation pourrait se modifier brusquement si la destruction systématique des mines de charbon de la vallée du Rhin continue au rythme actuel, car ce sont précisément ces régions qui nous fournissent la majeure partie des matières premières nécessaires à la marche des hauts-fourneaux.

Le budget de la Confédération, tel que le présente le Conseil fédéral, donne au peuple suisse un aperçu persuasif de la situation de l'Etat. La dette de la Confédération a passé à 7 milliards. Le service de l'intérêt de cette dette représente une charge annuelle de 200 millions de francs. Avec 407 millions de recettes et 582 millions de dépenses, le budget pour 1945 boucle par un déficit de 174 millions. Par contre, la situation des cantons et communes présente une amélioration comparativement à celle de l'année 1944.

Le *marché suisse de l'argent et des capitaux* reste caractérisé par l'extrême liquidité qui se maintient sans augmenter toutefois. Les bulletins hebdomadaires publiés par la Banque Nationale suisse confirment que la circulation fiduciaire est toujours plus forte vers la fin de l'année. Toutefois, le fait que les billets de banque en circulation, de 3337 millions au 30 novembre, ont atteint un nouveau point record est une conséquence regrettable de la thésaurisation qui tend à s'accroître. D'autre part, les avoirs en compte à vue, pour lesquels il n'est bonifié aucun intérêt, et qui oscillèrent durant des mois entre 1400 et 1500 millions, ont rétrogradé à 1100 millions. Le rendement des titres d'emprunt cotés en bourse se meut autour du 3 1/3 %; le recul est donc insignifiant, spécialement pour les papiers à long terme. Notre monnaie est saine et couverte à raison de 135 % par les réserves d'or. Dans le secteur des banques, la stabilité des taux d'intérêt se maintient. Les disponibilités couvrent largement les besoins de

crédit, de sorte qu'un fléchissement des taux se fait sentir ici et là, spécialement pour les nouveaux dépôts.

Le taux moyen des obligations est de 2,96 % auprès des banques cantonales prépondérantes et celui de l'épargne de 2,48 %. La réduction à 2 1/2 % devient générale aussi auprès des banques des régions qui bonifiaient encore du 2 % %, principalement en Suisse romande et orientale. Le taux hypothécaire moyen est de 3,76 % auprès des banques cantonales importantes; le taux actuel de 3 % % est très avantageux et il est certainement supportable par toutes les classes de la population. C'est pourquoi il ne devrait pas être réduit davantage, ceci d'autant plus qu'un nouveau fléchissement interviendrait forcément au détriment des taux créanciers, fort modestes déjà. Le maintien des taux débiteurs est ainsi indiqué.

Les *Caisse Raiffeisen* continueront à appliquer les conditions préconisées dans les derniers numéros du MESSENGER, soit: 3 % pour les obligations à 5 ans de terme au moins, 2 1/2 % en épargne et 1-1 1/2 % en compte courant.

Lors de l'examen des comptes annuels de 1943 les comités passeront également en revue les taux appliqués par la Caisse et prendront, partout où cela est nécessaire, toutes les mesures utiles en vue d'adapter leurs conditions à la situation actuelle du marché de l'argent.

L'attività di fondazione

La Svizzera italiana è senza dubbio la regione del nostro paese dove l'ideale raiffeisenista ebbe, sinora, meno sviluppo. Infatti, ancora recentemente, esisteva nel Ticino una sola cassa Raiffeisen quella di Sonvico, presso Lugano, fondata nel 1922. A malgrado degli ottimi e rapidi risultati ottenuti, essa rimase, per più di due decenni, la sola rappresentante della cultura italiana in seno al movimento raiffeisenista.

In questi ultimi anni non mancarono le iniziative tendenti a far fruire le popolazioni dei villaggi ticinesi dei vantaggi e dei benefici delle casse rurali di risparmio e di credito secondo il sistema Raiffeisen. Un giovane avvocato di Lugano, il Dr. Emilio Riva, dopo una breve permanenza alla sede dell'Unione in S. Gallo dove ebbe campo di conoscere a fondo il movimento raiffeisenista, fu conquistato dal nobile ideale e ne divenne subito un convinto, entusiasta propagatore. I congressi di S. Gallo e di Montreux, ai quali ebbe la fortuna di assistere, non fecero altro che rinforzare la sua convinzione e lo spinsero a far conoscere ai suoi compatrioti, in una serie di articoli sulle Casse Raiffeisen apparsi nel « Giornale del Popolo », i vantaggi sia di ordine morale che materiale che potrebbero procurar loro queste istituzioni di reciproco aiuto.

Una di queste lodevoli iniziative si con-

cretò, finalmente, alcuni giorni prima di Natale. Un italiano, il Dr. Volterra, partecipando la scorsa estate ad un corso di dirigenti dei circoli di studio dell'Unione svizzera delle cooperative di consumo a Basilea, ebbe agio di conoscere le Casse Raiffeisen. Al suo ritorno, consigliò il presidente del circolo di studi cooperativi di *Morbio Superiore*, il prof. Plinio Ceppi di studiare la possibilità della fondazione di una cassa Raiffeisen nel villaggio. Egli si mise in relazione con l'Unione svizzera in S. Gallo ed indisse, nel mese di settembre, una conferenza di orientamento durante la quale il Dr. Riva spiegò la natura, il funzionamento e lo scopo delle Casse Raiffeisen, casse di compensazione finanziarie rurali per eccellenza. L'uditorio, pienamente convinto, elesse un comitato incaricandolo di proseguire lo studio della questione.

Il 17 dicembre ebbe luogo l'assemblea costitutiva, alla quale partecipò il signor Direttore Jean Heuberger che portò il saluto agli iniziatori e li assicurò della simpatia dell'Unione Svizzera e commentò, dettagliatamente gli statuti. Alla fine del suo dire, la fondazione della cassa venne decisa all'unanimità. Fu così che questo ridente villaggio di 300 anime, possiede ora la sua Cassa Raiffeisen, la cui messa in attività è fissata per il primo gennaio 1945. Il Prof. Plinio Ceppi presiede ai destini della giovane associazione, il parroco M. R. Don Abbondio è il presidente del Consiglio di Sorveglianza mentre il funzionario postale, signor Testorelli, è stato eletto cassiere.

I nostri sinceri voti augurali con un « vivat sequentes » accompagnano i primi passi dei nuovi « fratelli ticinesi », guadagnati alla causa raiffeisenista.

D'un mois à l'autre De tout un peu.

* *Une conférence sur les Caisses Raiffeisen.* — M. le curé Bourgoin, le très actif caissier de la Caisse Raiffeisen de Provens, a donné dernièrement au cercle catholique social de Genève une conférence sur les Caisses Raiffeisen. Après avoir fait l'historique du mouvement, dès ses débuts, M. Bourgoin a tout particulièrement mis en relief la valeur économique et sociale des principes fondamentaux sur lesquels sont basées ces institutions. Cette conférence a été suivie avec un vif intérêt.

* *La thésaurisation néfaste.* — Un paysan jurassien apportait récemment aux guichets de la Banque Nationale Suisse une liasse de billets de banque de grosses et petites coupures — il y en avait pour plus de Fr. 10.000 — billets presque complètement détériorés pour avoir séjourné longtemps dans un endroit humide. Le cas n'est pas isolé. Il se produit même si souvent que la Banque Nationale a dû créer un service spécial, chargé uniquement de l'examen minutieux de ces billets abimés. Outre la perte qui en résulte pour le propriétaire — les billets ne peuvent être remboursés, moins les frais d'expertise, que si les numéros de série peuvent être établis — une somme non négligeable, sous forme d'intérêts, est perdue. Qu'on songe en effet que celui qui a conservé Fr. 10.000 en billets depuis disons 1937, au lieu de les placer en caisse d'épargne, a fait une perte sèche importante de près de Fr. 1700.—.

Cela ne devrait plus se produire maintenant que presque toutes les communes rurales du Jura sont dotées d'une Caisse Raiffeisen, lieu idéal de placement des économies du village.

* *Renseignez-vous.* — Il arrive souvent au cours de réunions ou d'entrevues — dit le « Journal suisse d'agriculture », — que des agriculteurs émettent des critiques, présentent des suggestions qui prouvent qu'ils ignorent ce que font et ont fait leurs organisations et ceux à qui ils en ont confié les destinées. Une telle constatation outre qu'elle est parfois déprimante et peu encourageante, indique que les agriculteurs ne se donnent pas la peine de se renseigner et surtout qu'ils ne se tiennent pas au courant de ce qui se passe dans les organisations, fédérations et syndicats. Et pourtant, les sources d'information ne manquent pas, à commencer par ce journal qui s'efforce de documenter les paysans, de les armer pour d'éventuelles discussions et de leur faire apprécier l'activité de ceux qui, en plus d'un travail administratif ou commercial, sont constamment sur la brèche, acceptent de lourdes et harassantes obligations à titre bénévole, mais par attachement profond à la cause qu'ils servent. Soutenez-les et surtout, tenez-vous au courant de tout ce qui se fait dans vos organisations, pour vous et pour le pays. Un paysan averti en vaut deux !

* *Contre l'étatisation des banques.* — Le Dr Küng, directeur de la Banque centrale coopérative à Bâle, a prononcé dernièrement au sein de la Société d'économie publique du canton de Berne une conférence fort remarquée dans laquelle il s'est élevé entr'autre contre les tendances d'étatisation de l'industrie bancaire suisse. Au cours de la discussion, M. le conseiller fédéral Nobs, chef du Département des finances a déclaré que l'étatisation des banques ne saurait entrer en ligne de compte dans notre pays ; il dit entr'autre : « Une évidente compétition existe depuis longtemps dans notre industrie bancaire entre le secteur privé et le secteur étatique. Les banques cantonales, les banques coopératives et les *Caisses Raiffeisen*, avec lesquelles l'économie suisse a fait d'excellentes expériences, sont en réalité déjà des institutions à caractère foncièrement collectiviste. L'évolution future de l'industrie bancaire se poursuivra dans cette même voie de telle sorte que la socialisation de l'industrie bancaire ne se pose pas chez nous ». M. Nobs a recommandé aussi aux institutions bancaires de vouer toujours plus d'attention à la question du *petit crédit*, que les *Caisses Raiffeisen* résolvent de façon particulièrement appropriée dans nos campagnes.

* *Un village raiffeiseniste en deuil.* — Le 12 octobre dernier, M. G. Studer-Portmann, instituteur et président de la prospère Caisse d'Escholzmat (Lucerne) qui compte près de 300 membres avec 3 ½ millions de francs de bilan, célébrait son mariage. En rentrant en canot automobile de St. Nicklausen à Lucerne, la noce fut victime du terrible accident que la presse locale a relaté et qui a coûté la vie à la jeune mariée et à 10 autres personnes. Nous présentons à M. le président Studer-Portmann ainsi qu'aux nombreuses familles en deuil d'Escholzmat les condoléances de la communauté raiffeiseniste suisse.

Au Conseil d'Etat vaudois

Le 31 décembre MM. les conseillers d'Etat Porchet et Fazan ont quitté le Conseil d'Etat après une fructueuse activité publique. Les deux éminents magistrats étaient non seulement des amis sincères mais des militants de la cause raiffeiseniste. Chaque fois qu'ils le pouvaient ils prenaient part aux assemblées de la Fédération vaudoise et les raiffeisenistes suisses ont encore en mémoire les encourageantes paroles que M. le Conseiller d'Etat Porchet a adressées aux délégués lors du congrès de Montreux le printemps dernier. Avant son ascension au Conseil d'Etat, M. le Conseiller d'Etat Fazan avait été membre fondateur et pendant longtemps président de la Caisse d'Apples.

Pour exprimer leur reconnaissance à M. F. Porchet qui s'acquittait des mérites tout spéciaux comme chef du Département de l'agriculture les associations agricoles vaudoises ont organisé une manifestation d'ensemble qui eut lieu le 9 décembre à Lausanne sous les auspices de la Chambre vaudoise d'agriculture. La Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen s'était naturellement aussi associée à cette démonstration de gratitude. M. Gachet, président de la Chambre d'agriculture retraça l'activité de M. Porchet et M. Blanc, secrétaire agricole, brossa un tableau de la personnalité du distingué magistrat démissionnaire auquel un cadeau de circonstance fut offert. M. Porchet remercia dans une allocution où il dit quelles furent les lignes directrices de son programme d'activité.

La communauté raiffeiseniste exprime aussi ici à MM. Porchet et Fazan ses sentiments de gratitude et ses vœux les meilleurs d'heureuse retraite.

Pour remplacer MM. Porchet et Fazan le peuple vaudois a appelé au Conseil d'Etat MM. Rodolphe Rubattel et Gabriel Desplans. Les nouveaux élus sont également des connaissances et des adeptes de notre cause. M. Desplans est actuellement membre du Conseil de surveillance de la Caisse Raiffeisen d'Echallens et M. Rubattel — qui est le frère de M. Alfred Rubattel, membre du Conseil d'administration de l'Union suisse — porte aussi un vif intérêt aux questions du crédit rural.

En présentant nos félicitations aux nouveaux élus nous émettons l'espoir qu'il leur sera donné d'exercer aussi, comme leurs prédécesseurs, une fructueuse activité en faveur de l'agriculture et du peuple vaudois.

Emprunts remboursables

Nous donnons ci-après la liste de quelques emprunts échus ou appelés au remboursement anticipé :

Dès le 31 décembre 1944 :

Canton du Valais, 4 %, 1934.

Canton de Vaud, 4 %, 1934.

Canton des Grisons, 3 ¼ %, de Fr. 8,000,000.— de 1932.

L'intérêt cesse de courir dès l'échéance. Sur demande, la Caisse centrale se charge, sans frais, du contrôle du tirage et du remboursement de tous les titres d'emprunts que les Caisses affiliées peuvent posséder dans leurs dossiers.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.